

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 juin 2018**

Date de la convocation : 23/06/2018

L'an deux Mil Dix-Huit et le 28 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LESECQ, Maire.

Présents : Mr Michel LESECQ, Mr Bernard PIERREFITE, Mme Dominique ANDRE, Mme Aleida MOLENKAMP, Mme Madeleine PEYRAT, Mr Olivier DESMAISON, Mr Jean-Pierre LUÇON

Pouvoirs : Mr Yoan PASCAREL a donné pouvoir à Mr Bernard PIERREFITE

Absent : Mme Sophie IRWAN

A été nommée secrétaire : Mme Madeleine PEYRAT

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROBATION DU CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE 2018/2020 AVEC LE DEPARTEMENT**

<b>Nombre de Membres</b>	<b>Vote</b>
- En exercice : 9	Votants : 8
- Présents : 7	Pour : 7
- Procuration : 1	Contre : 0
	Abstentions : 1

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2018/2020.

Collectivités de proximité, le Département est garant de l'aménagement et du développement équilibré des territoires. Pour assurer cette cohésion territoriale, il développe des programmes pour le réseau routier, l'attractivité, le tourisme, l'habitat, les services au public, l'emploi, le bien vivre ensemble des corréziens et le numérique avec le programme « Corrèze 100% fibre 2021 » donnant accès au très haut débit pour tous et partout en Corrèze.

Depuis 2015, il a fait de l'aide aux collectivités une priorité pour aménager, équiper et développer la Corrèze tout en soutenant l'activité économique et l'emploi. Sur la période 2015/2017, 38.3 millions d'euros d'aides départementales ont ainsi été accordées aux communes et intercommunalités.

Dans un contexte territorial renouvelé, et devant l'incertitude sur l'évolution des financements de l'Etat, le Département se doit d'apporter aux collectivités une visibilité claire afin de planifier leurs projets et leurs financements sur les 3 ans à venir.

Après une large concertation, le Département a souhaité renforcer son partenariat pour accompagner les projets prioritaires de chaque collectivité. Sur la période 2018-2020, il mobilise une enveloppe de 40 millions d'euros pour les aides aux communes et intercommunalités, soit 1.7 millions d'euros de plus que sur les 3 années précédentes.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Mr le Maire présente au Conseil le Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 avec le Département,
- Autorise le Maire à signer ce contrat.

**DOSSIER PRODEL GUY**

Suite à la demande de Mr Prodel, Mr Yoan Pascarel, adjoint au Maire, s'est rendu sur la route des Bernardoux pour constater un éboulement impactant le terrain de Mr Prodel. Un courrier lui avait été envoyé en janvier 2016 par lequel la commune s'engageait à faire faire un enrochement sur la partie éboulée. A ce jour, les travaux ne sont pas faits et Mr Prodel demande à la commune de respecter sa promesse.

- Un devis pour ces travaux a été demandé.
- Proposition lui sera faite pour une offre d'achat d'une partie de ce terrain.

## **POTEAUX DE SECURITE RUE EDMOND MICHELET**

Des poteaux ont été commandés pour assurer la sécurité des riverains rue Edmond Michelet, à l'entrée du village. Ils ont été livrés et doivent être posés prochainement.

## **BORNE INCENDIE AU STADE**

Le poteau incendie situé au stade de St Robert présente une fuite d'eau importante. Un devis pour le remplacement, d'un montant de 2 040.18 € TTC, envoyé par la SAUR, est présenté au Conseil Municipal. Après délibération, le devis est approuvé.

## **CONCERTS DE L'ETE MUSICAL**

Le président de l'Eté Musical demande au Conseil Municipal dans le cadre des concerts :

- La lumière sur la terrasse surplombant le jardin Philippe Ranoux
- La programmation de l'éclairage public pour les soirs de concert

Mr Raffailac sera contacté pour la lumière de la terrasse

La programmation de l'éclairage public sera assurée par Mr Pascarel.

## **MENAGE AU STADE**

Le litige entre le président de l'Espérance St Robertoise et la personne assurant l'entretien des locaux communaux n'est toujours pas solutionné.

- L'agent d'entretien effectuait deux heures de ménage aux vestiaires du stade. Depuis la construction des toilettes publiques, l'emploi du temps a été changé comme suit : une heure de ménage au stade et une heure de ménage aux toilettes publiques, toutes les semaines.
- Les matches ont lieu une fois tous les 15 jours sur le terrain de St Robert.
  - Semaine où ont lieu les matches : ménage fait dans le vestiaire visiteurs par l'agent communal ; le club de football de St Robert nettoie ses propres vestiaires cette semaine-là.
  - Semaine où il n'y a pas de match : ménage fait dans le vestiaire de St Robert par l'agent communal.
- Pendant la période estivale, qui correspond à la trêve des matches de football, pas besoin d'entretenir les vestiaires, donc les 2 heures de ménage doivent être faites 2 fois par semaine dans les toilettes publiques (1 heure le lundi et 1 heure le vendredi)

L'agent d'entretien refuse de nettoyer les toilettes réservées aux utilisateurs de St Robert, argumentant qu'elle n'a jamais laissé ces lieux dans cet état qu'elle juge déplorable. Elle demande au président du club de football de nettoyer « à fond » les WC et la douche avant qu'elle ne reprenne l'entretien de cet espace.

Mr le Maire est chargé d'avoir un entretien avec le Président du club de foot et de solutionner ce litige.

## **INDEMNITE KILOMETRIQUE**

<b>Nombre de Membres</b>	<b>Vote</b>
- En exercice : 9	Votants : 8
- Présents : 7	Pour : 8
- Procuration : 1	Contre : 0
	Abstentions : 0

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer une indemnité kilométrique à Mme Catherine Orluc, agent d'entretien, pour le trajet de la mairie au stade une fois par semaine, soit 2 kilomètres aller-retour.

## **ANIMAUX ERRANTS**

Plusieurs plaintes pour des chats errants sont reçues à la mairie. Actuellement, la commune n'adhère à aucune structure permettant la prise en charge de ces animaux.

## **PLAN D'AMENAGEMENT DU BOURG**

Mr Christophe Seguin, architecte, agence « Synthèse Architecture » demande par courrier en date du 11 juin 2018, à participer au projet de rénovation et d'aménagement de la place de l'église.